

De: **conseil.études-lettres** conseil-etudes-lettres@unil.ch

Objet: IMPORTANT: Reconduction des inscriptions aux évaluations (validations, examens) à la session d'examens de septembre 2018

Date: 3 juillet 2018 11:40

À: etudiants-lett-bachelor@unil.ch

Chères étudiantes, chers étudiants du cursus de Bachelor,

Vous trouverez ci-dessous des informations importantes sur:

- la reconduction automatique des examens et des validations;
- la possibilité de report et de suppression des examens.

RECONDUCTION AUTOMATIQUE DES EXAMENS ET DES VALIDATIONS

L'inscription aux examens est reconduite automatiquement à la session d'examens d'automne (qui s'étend du lundi 3 au vendredi 7 septembre) dans les trois cas suivants:

1. pour les examens écrits et oraux ratés en juin;
2. pour les examens dont on a pu se retirer en juin pour de justes motifs (maladie, etc.);
3. pour les examens écrits en première tentative inscrits en juin pour lesquels un report a été autorisé à la session de septembre (session 08/2018 dans MyUNIL).

Pour les étudiants en propédeutique, une moyenne inférieure à 4.00 entraîne la reconduction automatique en septembre des examens ratés, que ceux-ci aient été présentés en janvier ou en juin.

L'inscription aux validations en échec ou sans résultat (que ce soit sous forme de note ou d'indication « réussite/échec») est reconduite à la session d'examens d'automne.

Attention (pour les étudiants en première partie [propédeutique] uniquement): toute évaluation qui n'aura pas reçu de résultat à la session d'examens d'automne (septembre 2018, 08/2018 dans MyUNIL) se verra attribuer la note «0» (zéro). Veuillez donc à accomplir toutes vos évaluations pour la session d'examens d'automne au plus tard. L'attribution d'un zéro sur une absence de résultat *en propédeutique* à la session d'examens de septembre doit permettre le calcul de la moyenne à la fin de la première année. La moyenne sera certes en échec, mais elle ouvrira la possibilité d'une seconde tentative pour la partie propédeutique de la discipline concernée (si toutefois la durée autorisée pour la réussite de la propédeutique vous le permet).

Nous vous invitons à consulter les directives du Décanat suivantes: [Directive 0.19 relative à l'inscription aux évaluations.](#)

POSSIBILITÉ DE REPORT OU DE SUPPRESSION DES EXAMENS

Du 3 juillet au 5 août, vous avez la possibilité de supprimer ou de reporter à la session de janvier 2019 tout examen inscrit à la session de septembre 2018 (08/2018 dans MyUNIL). Pour ce faire, veuillez remplir, dès le 3 juillet, le formulaire en ligne disponible [au bas de cette page internet.](#)

Avec mes meilleures salutations,

Yvan Bubloz

Yvan Bubloz
Conseiller aux études
Université de Lausanne
Faculté des lettres
Bureau 2050, Anthropole
1015 Lausanne

Tél. 021 692 28 93
Yvan.Bubloz@unil.ch
conseilEtudes-Lettres@unil.ch